



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du mardi 16 décembre 2025

Date de la convocation : 25/11/2025

Le mardi 16 décembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 27

Dont 6 avec voix consultative

Présents : 13**Absents et excusés :**

36

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Stéphane SERRE (Collège 2), Danièle MARJOREL (Collège 1), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Philippe LEBERICHIEL (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Dominique DAVOUST (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Samuel HOUEDEMON (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Absents : Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_040_2025**Objet : Décision Modificative 4**

Le Président expose au Comité de direction que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants. À l'article 66111 - intérêts réglés à échéance est prévu un montant de 408,79€ alors que les besoins seront de 491.79€. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

66111 - intérêts réglés à échéance : 83€

6411 - Salaires, appointements, commissions : -83 €

Le Président de Hautes Terres Tourisme, invite le Comité de direction à voter ces crédits.

Le Comité de direction après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.